



Adresse & Siège Social :

Comité Auvergne-Rhône-Alpes Tir à l'Arc
CS 92013
38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

🌐 : www.tirarc-auvergnerrhonealpes.fr

✉ : secretariat@tirarc-auvergnerrhonealpes.fr

☎ : 04 74 19 16 15

Permanences du lundi au vendredi de (9h30 à 12h30).
Lundi et jeudi après-midi (14h à 16h30)

Saison sportive 2020 - Mesures Régionales liées au Covid-19

LYON, le samedi 28 mars 2020

Bonjour

La commission sportive du comité régional s'est tenue hier (par SKYPE) pour prendre des décisions quant au déroulement de la saison extérieure dans le contexte de crise sanitaire et de confinement actuel.

Comme la fédération, nous avons décidé d'annuler tous les championnats par EQUIPE de club :

DRE

DRH

CHALLENGE

Idem pour les championnats CAMPAGNE et 3D

Il y aura une année blanche : les équipes seront automatiquement maintenues dans leur niveau pour la saison prochaine (de fait, les montées en D2 étaient impossibles, puisque la FFTA a annulé la finale nationale).

Nous avons pris la décision d'annuler la filière par équipe, car dans le contexte actuel (pas d'entraînement, non connaissance de la date de fin du confinement) il est difficile d'envisager sereinement le lancement de la saison. Nous risquons d'avoir encore des reports. En outre, une fois cette période terminée, nous ne souhaitons pas ajouter d'autres contraintes aux archers ou clubs en bloquant des dates de compétition. Nous avons bien conscience que les priorités de chacun seront peut-être ailleurs (famille, amis, travail ...). Il est toutefois important, à la reprise de proposer un maximum de compétitions pour faciliter la pratique, sans contrainte (géographique ou calendaire).

Les clubs organisateurs (prévus pour les compétitions par équipe) pourront s'ils le souhaitent maintenir leur compétition au calendrier, aucune pénalité ne sera prévue en cas d'annulation (tout comme à la FFTA). Nous les encourageons à proposer des compétitions pour les individuels. Il est important de pouvoir offrir un maximum de possibilités pour pratiquer à nos archers. Nous aurons à faire face à une réorganisation des plannings, et plus l'offre de compétition sera riche, plus nous verrons des archers sur les pas de tir.

Association Loi 1901 - Inscrite en Préfecture n° W382005534 - N°SIRET : 824 882 633 00012 - Code APE/NAF : 9312Z



Les organisateurs prévus cette année seront prioritaires (s'ils le souhaitent) l'an prochain.

Les sommes versées par les équipes seront reportées pour la saison prochaine. Si une équipe souhaite se désister pour la saison 2021 : un remboursement sera effectué (une réinscription sera alors impossible l'an prochain)

Concernant les CHAMPIONNATS INDIVIDUELS : ils sont pour le moment prévus. Seul le championnat **NATURE** est annulé, en accord avec le club de Vinay, compte tenu de l'annulation du championnat de France. Pour les autres disciplines : les quotas seront maintenus en **TAE distances internationales, 3D** mais le classement sélectif sera établi avec un seul score. La participation au championnat **Campagne** et **TAE distances nationales** sera conditionnée à la participation à une compétition (sans quota).

Nous vous tiendrons informés des évolutions possibles selon les directives gouvernementales et fédérales. Une page dédiée a été créée sur le site du comité :

<http://www.tirarc-auvergnerhonealpes.fr/2020/03/covid-19/>

Nous vous y tiendrons informés des décisions pouvant impacter la saison sportive.

En attendant, restez chez vous, soyez prudent et confiant ! Salutations sportives.

Evelyne GLAIZE

Présidente du Comité Auvergne-Rhône-Alpes de tir à l'arc

Sophie VESSILLIER

CTS Auvergne-Rhône-Alpes

06 77 75 18 77

s.vessillier@ffta.fr